



EPREUVE : **MONTEE HISTORIQUE DE MARCHIN**
DATE : **SAMEDI 10 JUILLET 2010.**

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires :
SALLE ST. HUBERT PLACE DE BELLE MAISON 4570 MARCHIN.

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : MARCHIN AUTOMOBILE CLUB (LG28) 1 rue de vyle à 4570 MARCHIN – N.E : 419 801 845.
- Président : VIGNISSE Alain - Vice Président : ELOY Thierry
- Secrétaire : PAQUET Yves - Trésorier : ELOY Thierry

GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Directeur de "course" : PAQUET Yves	Lic. ASAF : 0403
- Directeur de "course adjoint" : LAGRAVE Patrick	Lic. ASAF : 0508
- Secrétaire du meeting : MATHIEU Anne Marie	Lic. ASAF : 0619
- Directeur de la sécurité : JONLET Serge	Lic. ASAF : 0617
- Directeur de la sécurité adjoint : LAMY Jacques	Lic. ASAF : 0618
- Chargé des Relations avec les Participants : JADOT Joseph	Lic. ASAF : 0410
VOUE FRANCIS	Lic. ASAF : 0668
- Responsable du Parc des Participants : CATTEAU Albert + EQUIPE MARCHIN A.C.	
- Médecins : C.R.S. MEDECIN + CROIX ROUGE ZONE HESBAYE – CONDROZ	
- Commissaires sportifs ASAF	Président de Collège : DELVAUX Daniel Lic. ASAF : 0448
	Membre : DOSERAY Olivier Lic. ASAF : 0752
	Stagiaire : FREROTTE Alain Lic. ASAF : 0148
- Inspecteur- Sécurité ASAF : DOEMER André	Lic. ASAF : 0713

POUR TOUTES INFORMATIONS

Avant et Après l'épreuve :
VIGNISSE Alain : Grand route 10/22 à 4500 HUY – G.S.M. : 0476/ 294290 - fc056774@skynet.be
PEREZ Pascual : Rue de la Louppe 9 à 4500 HUY– GSM : 0476/ 30 31 03 - fc043896@skynet.be
Pendant l'épreuve :
PAQUET Yves – SALLE ST. HUBERT Place de Belles Maisons 4570 MARCHIN
GSM : 0472 / 31 46 08
Internet : www.marchinautoclub.be

GENERALITES

- Dénomination : Montée Historique de Marchin
Date : SAMEDI 10 JUILLET
- Parc des participants : Place de Belles Maisons 4570 Marchin
- Vérifications administratives : Salle du cercle ST HUBERT; place de belles maisons 4570 Marchin
- Parcours : Chemin des Gueuses 4570 Marchin
- Circuit en activité : le 10 juillet de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives A.S.A.F. 2010 et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

6. PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement particulier Montée Historique » (Chap. VII C des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010, dont tous les articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

Cette épreuve a reçu le soutien de l'Administrations communales de Marchin que nous remercions tout particulièrement ainsi que l'ensemble du personnel communal et de la zone de Police.

Article 1 : Parcours

1. Route du Chemin des Geuses à Marchin.
2. Longueur de la côte : 2000 mètres.
3. Largeur moyenne de la route : 05 mètres.
4. Départ : Chemin des Geuses à hauteur de la maison N° 51
5. Arrivée : Rue Octave Philippot à hauteur de l'entrée du château de Belles Maisons.
6. Homologation : 10/ 05/ 2010 par ANDRE DOEMER Lic. : 0713.

(Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient).

Article 2 : Véhicules admis

« Montée/Sprint Historiques »

Tout véhicule (*voir facultatif ci-dessous*), (immatriculé ou non), immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué avant le 1^{er} janvier 1987 peut être inscrit. Cependant, une dérogation pourra être accordée pour des véhicules exceptionnels âgés d'au moins 20 ans. Aucune autre exception ne sera tolérée. Aucune fiche d'identité ni passeport technique n'est à produire.

Vu la configuration du terrain les formules, protos et voitures ouvertes **SONT ADMIS** à participer.

Article 3 : Engagement

- 3.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir, **par voie postale ou par courriel** au plus tôt le 07 juin 2010 et, au plus tard, le 08 juillet 2010 avant 18h00, à :

VIGNISSE Alain ; Grand route 10/22 à 4500 HUY – adresse courriel: alain.vignisse@skynet.be

Entre le 07/07 à 12h00 et le 09/07 à 17h00 il sera également possible de déposer le bulletin d'inscription à la Permanence de l'épreuve durant les heures d'ouverture de celle-ci (de 12h00 à 21h00) **pour autant que la procédure bancaire soit respectée !**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

3.2 – Le montant du droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : 068 – 0770550 – 09 du MARCHIN AUTOMOBILE CLUB avec la mention suivante : MONTEE HISTORIQUE DE MARCHIN + NOM ET PRENOM DU PILOTE, avant le 08 JUILLET à 17H00 (Attention aux délais bancaires).

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au SAMEDI 10 JUILLET 2010, à 14H00, moyennant le paiement d'une majoration de **20 €**.

Cette règle sera de stricte application.

Les frais d'inscription s'élèvent à **75 €**, assurance et numéros compris.

Pour les pilotes du MARCHIN A.C. en ordre de cotisation 2010 le droit d'engagement est de 60 €.

N.B. : Si le montant des frais d'inscription ne se trouve pas au crédit du compte bancaire avant l'expiration du délai repris au point ci-dessus, le supplément de 20 € sera exigé, même si la demande d'inscription a été réceptionnée endéans les délais. Cette règle sera également de stricte application. Cependant, elle ne sera pas cumulée avec celle des envois.

3.3 Liste des engagés. Seul un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés (tenue à jour sur www.marchinautoclub.be et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.

ATTENTION : Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de qualité ou de diversité du plateau.

5.4. Le nombre de voitures admises est strictement limité à 140.

Article 4 : Vérifications administratives

4.1. Les Vérifications Administratives des participants et le Contrôle des Licences auront lieu le samedi 10 juillet à la SALLE DU CERCLE ST. HUBERT – Place de Belles Maisons à 4570 Marchin selon ce timing :
De 08H15 à 14H00

4.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Documents du véhicule (dont l'assurance !) si celui-ci est immatriculé.

4.3. L'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF en cours de validité suivantes :

Pilote			1J-L	1J-B	L	C	B	A4	A2	A3	A1
Passager à partir de 14 ans		1J-LP	1J-L	1J-B	L	C	B	A4	A2	A3	A1

Des licences d'un jour, de types « 1J-L » (pilote & passager), (30 €) ou « 1J-B » (50€ : couverture en assurance-accident plus importante) seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs. Une licence « 1J-LP » (10 €, valable pour un seul meeting) sera également disponible pour les passagers. Les licences annuelles minimales, prises via un club, sont les licences « L »
Licences VAS : les licences B, B+, A3, A2 et A1 seront acceptées pour les pilotes ; les licences Bco, B- et A2- seront, de plus, acceptées pour les passagers.

Article 5 : Divers

6.1. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

6.2. Une liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 15 heures. Il en sera de même pour la liste reprenant les passagers.

Article 6 : Souvenirs

Un souvenir sera remis à chaque participant à partir de 18h00 à chaque participant régulièrement inscrit à la salle du Cercle ST HUBERT, PLACE DE BELLES MAISONS à 4570 Marchin.

1. TIMING

Samedi 05 juin 2010 Publication du Règlement Particulier

Jedi 08 juillet 2010 Clôture des inscriptions à droits simples.

Samedi 10 juillet 2010 :

08H15 Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences

Circuit en activité de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

14H00 Clôture des inscriptions à droits majorés

14H00 Fermeture des Vérifications Administratives et de la délivrance des Licences.

15H00 Officialisation des liste des participants (voitures/pilotes et passagers).

18H00 Remise des souvenirs.

Règlement approuvé pour la commission "courses de côte/sprints" de la CSAP Liège, en date du 21/ 05/ 2010 par **J.C. DORMAL Lic 415.**
de l'ASAF, en date du 31 / 05/ 2010 par : **H. NYSSSEN Lic. 003.**

Club organisateur : MARCHIN AUTOMOBILE CLUB (LG28)
Epreuve : MONTEE HISTORIQUE DE MARCHIN - Date : 10 JUILLET 2010

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 08 juillet 2010 à :
VIGNISSE Alain : Grand route 10/22 à 4500 HUY

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
Le/...../2010	Le/...../2010	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le°: Adresse°: N°:

Code postal°: Localité°:

Si nous devons vous contacter : N°Tél./ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCES (Annuelles ASAF, en cours de validité) Voir 4.3

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LICENCES (Journalières ASAF)

Minimum requis :

Montée/Sprint historique : licence « 1J-L »
Montée/Sprint en Or : licence « J1-A4 »
!! Classe PH S/R : Pas de licence journalière possible !!
(« A3 » annuelle requise)

Délivrées par le commissaire sportif présent

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Année	Immatriculation
.....CC
Palmarès de la voiture (facultatif):			Si « Montée/Sprint en or » : Classe PH	
.....			15	16
.....			17	18
.....			S / R	

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case merci.

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

..... Numéro attribué à la voiture :